

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC  
DU 30/06/2017**

Le Vendredi 30 Juin 2017 à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Padirac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAMAGNE, Maire.

**Membres présents** : CHAMAGNE Pierre, DELFAURE Patrick, BRODA Annie, BARBIÉ Damien, BLANC Mathilde, COURTIOL Marie.

**Pouvoirs** :

**Absents** : LASSUS Pierre, GUÉDÉ Luc, LESCALE Cyril, THALAMAS Bernard, VANDERBORGHT Ann

**Secrétaire de séance** : BLANC Mathilde

Monsieur le maire, en amont, demande à rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de prendre une délibération pour adhérer à un groupement d'achat en gaz et électricité.

**1/ Approbation PV réunion 22 Juin 2017**

Après lecture par le maire, le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2/ Désignation délégués Elections sénatoriales**

Résultats suite à PV élections affiché à la date du 30 Juin 2017 :

\* Titulaire : Chamagne Pierre

\* Délégués : Delfaure Patrick, Courtiol Marie, Broda Annie

**3/ Adhésion au groupement d'achat électricité et de gaz de la FDEL**

Considérant que la commune de *PADIRAC* a des besoins en matière :

- **D'acheminement et de fourniture d'électricité,**
- **De services d'efficacité énergétique,**

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de *PADIRAC*, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide de l'adhésion de la commune de *PADIRAC* au groupement de commandes précité pour :  
○ **L'acheminement et la fourniture d'électricité ;**

○ **La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.**

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de *PADIRAC*, et ce sans distinction de procédures,

- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de *PADIRAC*.

**4/ Questions diverses : Aucune**

**Fin de séance à 22 h 30**